Formule 10A
CONDITIONS DE MISE EN LIBERTÉ

(*Code criminel*, articles 520 à 523, 816 et *Règles de procédure en matière criminelle*, règles 20 et 42)

ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

_____ ☐
Région

_____
N° du dossier de la cour (s'il est connu)

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

(nom de l'accusé)

NOTE: LA PRÉSENTE FORMULE EST UN PROJET D'ORDONNANCE QUI DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE PROCUREUR. ELLE N'A PAS L'EFFET D'UNE ORDONNANCE DU TRIBUNAL, À MOINS QU'ELLE NE SOIT ACCOMPAGNÉE D'UNE ORDONNANCE RÉDIGÉE SELON LA FORMULE 10, DÛMENT SIGNÉE PAR UN JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE.

ATTENDU QUE _____ , ci-après désigné(e) « l'accusé(e) », a été
(nom de l'accusé(e))

☐ inculpé(e) ☐ condamné(e) pour avoir, ☐ le ou vers le ☐ entre le _____
(date)

perpétré l'infraction (les infractions) suivante(s) : _____

_____

IL EST ORDONNÉ que l'accusé(e) soit mis(e) en liberté pourvu qu'il (ou elle) :

☐ 1. remette une promesse sans condition;

☐ 2. a) remette une promesse assortie de conditions;

☐ b) contracte sans caution un engagement de _____ $;

☐ c) contracte avec une ou plusieurs cautions suffisantes un engagement de _____ $;

☐ d) contracte, avec le consentement du poursuivant, un engagement de _____ $ *(* ☐ *avec* ☐ *sans conditions)* et dépose auprès du juge de paix la somme de _____ $ en argent ou un autre effet appréciable, à savoir _____ d'une valeur de _____ $;

☐ e) contracte *(* ☐ *avec une ou plusieurs cautions suffisantes* ☐ *sans caution),* un engagement de _____ $ et dépose auprès du juge de paix devant lequel il (elle) contracte l'engagement la somme de _____ $ en argent ou un autre effet appréciable, à savoir _____ d'une valeur de _____ $.

☐ 3. **LES CONDITIONS** à remplir par l'accusé(e) sont les suivantes (cocher les cases appropriées) :

☐ a) l'accusé(e) doit se présenter à _____ ;
(préciser le lieu, le jour et l'heure)

a _____ ;
(nom de l'agent)

CONDITIONS DE MISE EN LIBERTÉ

(*Code criminel*, articles 520 à 523, 816 et *Règles de procédure en matière criminelle*, règles 20 et 42, formule 10A)

☐ b) il (elle) doit rester dans les limites de _____ ;
(juridiction territoriale désignée)

☐ c) il (elle) ne doit pas troubler l'ordre public;

☐ d) il (elle) doit résider à _____
(adresse)

et communiquer par écrit au greffier du tribunal tout changement d'adresse, dans les 24 heures suivant le changement;

☐ e) il (elle) doit s'abstenir de communiquer, directement ou indirectement, avec _____
(nom du témoin, de la victime présumée ou de toute autre personne)

sauf aux conditions suivantes : _____

_____

_____

☐ f) il (elle) doit déposer son passeport auprès de _____
(indiquer quelle personne doit recevoir le passeport, c.-à-d. l'agent auquel il (elle) se présente ou le greffier du tribunal)

et n'en demander aucun autre;

☐ g) il doit comparaître en personne à l'audition de son appel aux date, heure et lieu fixés par le tribunal, ou se livrer le _____ 20 _____ , selon la plus rapprochée de ces deux dates.

☐ h) il doit comparaître devant le tribunal le _____ ;
(préciser la date de la prochaine comparution devant le tribunal)

☐ i) il doit poursuivre l'appel avec toute la diligence voulue;

☐ j) il doit chercher un emploi et le conserver ou poursuivre ses études;

☐ k) (énoncer toute autre condition raisonnable à inclure dans l'ordonnance)

_____

_____

_____

_____

_____

FAIT à _____ (Ontario) ce _____ jour de _____ 20 _____

_____
Signature du procureur de la Couronne

_____
Signature du procureur de la défense

Contenu approuvé : _____

_____
Juge, Cour supérieure de l'Ontario

Sauvegarde Imprimer Effacer